

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **10 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 5

OBJET : Lotissement Pré du Moulin : Convention de groupement de commande

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 avril 2021.

La société SAS VINCA prévoit l'aménagement d'un lotissement rue Versepuy de 39 lots. Celui-ci implique pour la Commune des travaux de voirie et pour Riom Limagne et Volcans des travaux de réseaux.

Ainsi est envisagé la constitution d'un groupement de commande afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle, de mutualisation des procédures de passation de marchés et une réalisation de travaux en parfaite coordination entre la société SAS VINCA, Riom Limagne et Volcans et la Commune.

Les estimations sont les suivantes :

	Part Ville - € HT	Part RLV - € HT	Part SAS VINCA - € HT
Travaux d'aménagement de la rue Léon Versepuy	420 000.00		
Travaux de construction des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Léon Versepuy		251 000.00	
Travaux d'aménagement du lotissement du Pré du Moulin			460 000.00
TOTAL OPERATION HT	1 131 000.00		

COMMUNE DE RIOM

La Commune de Riom est désignée coordonnateur du groupement et à ce titre elle est chargée :

- De centraliser ces besoins ;
- De définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix des types de contrats et de procédures appropriés ;
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis et des éléments transmis par les membres du groupement ;
- De procéder à la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel à concurrence et au suivi de la procédure ;
- De procéder en lien avec les maitres d'œuvre de l'opération et/ou les maîtres d'ouvrage à l'analyse des candidatures et des offres, il pourra notamment se prononcer sur la régularité des offres ;
- D'organiser la tenue et le secrétariat de la Commission Ad Hoc relative à l'attribution du marché ;
- De transmettre aux membres du groupement la copie de toutes les pièces de la procédure ;
- De signer les marchés, de les transmettre au contrôle de légalité et de les notifier à l'attributaire ;
- De transmettre à chaque membre du groupement une copie des marchés conclus, chacun transmettant ensuite une copie à ses propres organes de contrôle et de paiement ;
- De procéder à la relance des lots de la consultation qui seraient déclarés infructueux.

Le marché étant conclu selon une procédure adaptée, la Commission en charge de l'attribution du marché sera la Commission du coordonnateur à laquelle seront conviés, avec voix consultative, un élu référent de Riom Limagne et Volcans et un représentant de la société SAS VINCA.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la signature de la convention de groupement de commande.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210510-DELIB210505-DE
Date de télétransmission : 12/05/2021
Date de réception préfecture : 12/05/2021

RIOM